Dominique BLAIS, Directeur Général de l'ARS de Corse communique :

A l'issue de la réunion qui s'est tenue en mairie de Ghisonaccia le 11 janvier dernier entre le Collectif pour le droit à la santé en Plaine Orientale et l'Agence Régionale de la Santé de Corse, les dispositions suivantes ont été actées :

1.

La structuration de l'offre de santé de la Plaine Orientale sous la forme d'un « Médipôle regroupant la prise en charge des urgences vitales et de la radiologie ainsi que des consultations avancées dans différentes spécialités et la permanence des soins ambulatoires au sein d'une maison de santé pluri-professionnelle.

Par ailleurs, sur la base des orientations du nouveau SROS-PRS, l'ARS a engagé les procédures en vue d'autoriser l'implantation à Prunelli di Fiumorbu d'une activité de soins de suite et de réadaptation (SSR).

Enfin, les activités de biologie (laboratoire de Ghisonaccia) et de dialyse (centre

d'autodialyse d'Aléria) seront sollicitées pour s'intégrer à ce Médipôle.

1.

La pérennisation de l'antenne SMUR du SAMU de Bastia et son implantation à Ghisonaccia pour assurer les urgences vitales est confirmée au centre hospitalier de Bastia. cette antenne, financée depuis juin 2010 par l'ARS de Corse, fonctionne notamment par le biais d'une convention entre le centre hospitalier de Bastia et le SDIS de Haute Corse.

Cette antenne sera renforcée par l'implantation d'une salle de déchoquage permettant la prise en charge par le SMUR des patients en vue de leur conditionnement et leur transfert dans les meilleures conditions vers le plateau technique du centre hospitalier de Bastia ou les établissements du Continent.

1.

L'implantation d'un scanner en plaine orientale : sur la base d'un projet porté par le cabinet de radiologie de Ghisonaccia, il est convenu d'engager les procédures conduisant à l'autorisation d'un scanner dans le cadre d'une coopération public/privé avec le centre hospitalier de Bastia.

1.

Une Maison de Santé Pluri professionnelle (MSP) assurant des consultations spécialisées et un point garde : il est acté que la future maison de santé pluri-professionnelle implantée sur Ghisonaccia (dont les études de faisabilité sont en cours de finalisation) comportera un centre de consultations spécialisées en visio conférence, ainsi qu'un « point garde » permettant d'assurer la permanence des soins ambulatoires.

L’ensemble des procédures règlementaires a été engagé en vue de permettre la délivrance des autorisations prévues avant la fin avril 2012 pour l’antenne SMUR et l’activité de soins de suite et de réadaptation (SSR).

S’agissant du scanner, les autorisations en matière d’imagerie sont liées, au préalable, à la révision partielle du schéma régional d’organisation des soins sur ce volet. Les délais sont de deux mois. Les autorisations interviendront avant fin mai.